

VILLE DE WIZERNES



DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE



Nous, Pierre EVRARD,

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 28 mai 2020, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT,

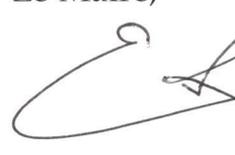
- La décision d'organiser un goûter offert aux aînés, le mercredi 17 janvier 2024 à la salle Émile Zola de Wizernes.
- La proposition de Monsieur Marc PÉLERIN, artiste chanteur.

DECIDE :

- de passer un contrat d'engagement avec Monsieur Marc PÉLERIN pour animer le goûter des aînés, moyennant un cachet de 360 € net, les cotisations GUSO étant à la charge de la commune.

Fait à Wizernes,
Le 9 janvier 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre EVRARD

Décision rendue exécutoire
du fait de sa transmission en sous-
préfecture le 10 janvier 2024
et de sa publication le 10 janvier 2024